

Réunion : 200^e réunion
Date : Le jeudi 4 avril 2019
Heure : 13 h 30
Lieu : L-203/L-205 – Salle stratégique

PRÉSENCES :

ADMINISTRATION

Madame Lucia LEPAGE
Monsieur Philippe NASR
Monsieur Éric ST-JEAN

PERSONNEL ENSEIGNANT

Monsieur Alain BERNARD
Monsieur Yanick BINET
Monsieur Emmanuel COUTU
Madame Sonia DE BENEDICTIS
Monsieur Robin DICK
Monsieur Ghyslain FILION
Monsieur Frédéric LAUZÉ
Madame Louise LESSARD
Monsieur Joan-Sébastien MORALES
Monsieur Denis PAQUIN
Madame Isabelle ROY
Monsieur Patrice ROY

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Madame Katherine BLOUIN
Madame Nellie GIGUÈRE
Madame Louise RIEL

PERSONNEL DE SOUTIEN

Madame Mélanie BAILLARGEON
Monsieur Simon TREMBLAY

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Madame Charlie GAGNÉ GENDRON
Monsieur Jérémie LEBLANC
Madame Valérie TURCOTTE

INVITÉS

Madame Audrey CARRIÈRE
Monsieur Sébastien GENDRON

ABSENCES :

ADMINISTRATION

PERSONNEL ENSEIGNANT

Madame Sandrina JOSEPH

PERSONNEL PROFESSIONNEL

PERSONNEL DE SOUTIEN

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Monsieur Alain GIRARD
Monsieur Martin LÉVESQUE
Madame Josiane SAUVÉ

200.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Philippe Nasr souhaite la bienvenue aux membres de la Commission des études. Il mentionne qu'une proposition d'ordre du jour a été envoyée à la suite de jeudi passé et souligne que de petits gâteaux sont offerts à l'occasion de la 200^e Commission des études.

À la suite des événements de la dernière réunion, M. Nasr souhaite rappeler aux membres l'importance, les responsabilités et le mandat de l'instance.

Proposition 2018-2019 – 200.01

M. Patrice Roy, appuyé par M. Denis Paquin, propose :

« *L'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.* »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 200.01 Adoption de l'ordre du jour
- 200.02 Dossiers relatifs à la Commission des études
- 200.03 Dossiers relatifs au Conseil d'administration
 - 200.03.01 Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)
 - 200.03.02 Règlement sur la réussite
 - 200.03.03 Modifications au calendrier scolaire – Hiver 2019
- 200.04 Dossiers d'information
 - 200.04.01 Espace Zen à la bibliothèque
- 200.05 Questions diverses
- 200.06 Levée de l'assemblée

200.02 DOSSIERS RELATIFS À LA COMMISSION DES ÉTUDES

200.03 DOSSIERS RELATIFS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

200.03.01 Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

M. Alain Girard, qui a entamé le dossier, explique que l'incomplet est une note portée au bulletin mise en place depuis plusieurs années. Lorsqu'un étudiant n'est pas en mesure, pour des raisons extraordinaires de continuer à assister au cours, celui-ci peut demander un incomplet en faisant compléter un formulaire par un professionnel. Cela modifie la note de l'étudiant par la mention d'incomplet. À l'époque, le MEES imposait des balises. Lors de la modification au RREC en juillet dernier, il a été demandé que la procédure soit gérée par les collèges et cela nous donnait, par l'occasion, la responsabilité d'inclure cette procédure dans notre PIEA. La notion d'incomplet a été

écrite afin de traduire les pratiques du collège tout en respectant les avis juridiques ainsi que le RREC.

M. Martin Lévesque précise que l'on parle maintenant d'incomplet et non d'incomplet permanent. La mention indiquée au bulletin est « IN ». Pour être admissible à l'incomplet, l'étudiant doit être dans l'incapacité à suivre le cours pendant 3 semaines consécutives pour un motif grave et indépendant de sa volonté. La date limite d'abandon de cours doit également être atteinte.

On demande pourquoi le même API qui a traité la demande se trouve sur le comité d'appel. On répond que ce n'est pas l'API qui a refusé la demande, mais bien la direction des études et l'API est l'intervenant qui a accompagné l'étudiant tout au long de sa demande.

Des questions portent sur le contexte dans lequel un incomplet peut être accordé à un étudiant.

Il est demandé de changer la formulation du texte dans la section des critères afin de bien indiquer que tous les éléments doivent être présents.

Mme Lucia Lepage procède à la lecture du projet de résolution.

La modification à la PIEA sera présentée en avis de motion au conseil d'administration du 30 avril afin d'être adoptée au conseil d'administration du mois de juin.

Proposition 2018-2019 – 200.03.01

M. Patrice Roy, appuyé par Mme Katherine Blouin, propose :

« Que la Commission des études donne un avis favorable au conseil d'administration sur la modification à apporter à la PIEA concernant l'attribution de la mention incomplet (IN). »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

200.03.02 Règlement sur la réussite

M. Alain Girard, qui a entamé le dossier, mentionne que la dernière révision du règlement en vigueur date de 2003. Ce règlement vient baliser le cheminement de l'étudiant dans les situations de difficulté. Le règlement de 2003 était complexe et difficile à suivre. Il nécessitait un processus administratif lourd et la gestion de plusieurs documents au dossier de l'étudiant. De plus, cette façon de faire n'aidait pas l'étudiant à réussir et à cheminer. Le règlement a alors été simplifié et modifié afin d'aider davantage l'étudiant. Ce nouveau règlement vient corriger le processus de contrat et vient établir des balises concernant les mesures d'aide à la réussite qui pourront être demandées à l'étudiant.

M. Martin Lévesque mentionne qu'étant donné l'augmentation des effectifs étudiants depuis 2003, le processus était devenu énorme en termes de gestion. De plus, les opérations nécessaires devaient être faites lors de la période occupée de la rentrée. Il mentionne qu'un des grands changements est que le collège pourra imposer des activités favorisant la réussite, autrefois appelées activités de mise à niveau. Ces cours seront calculés dans la cote R. Un document qui répertorie les activités favorisant la réussite sera diffusé.

Le contrat de réussite sera délivré à l'étudiant qui échoue à plus de la moitié de ses

cours à une même session. Ce contrat exige à l'étudiant de réussir plus de la moitié de ses cours à la session suivante. Auparavant, l'étudiant sous contrat n'avait droit qu'à un seul échec par session. On évalue que ce changement diminuera de façon considérable le nombre de contrats et, par le fait même, l'anxiété et le stress généré à l'étudiant par ces contrats. À l'automne 2018, 614 étudiants étaient sous contrat. Ce changement occasionnera une meilleure équité entre les dossiers des étudiants.

Tous les types de renvoi ont également été balisés à une durée d'un an. Une nouvelle section sur les mesures particulières vient encadrer davantage les mesures d'aide à la réussite en français, en musique et en Tremplin DEC. Une section concerne exclusivement le département de Soins infirmiers étant donné la nature des stages dans le programme. D'autres programmes pourraient éventuellement être visés et cette section pourrait être intégrée aux politiques départementales d'évaluation des apprentissages.

Des questions sont posées concernant la possibilité d'offrir des activités favorisant la réussite à l'intérieur d'autres disciplines, par exemple, en mathématiques et la possibilité de baliser le volet éthique pour d'autres programmes que Soins infirmiers. Les questionnements concernent également la promotion conditionnelle en français.

Mme Lucia Lepage procède à la lecture du projet de résolution.

Une révision linguistique du document aura lieu en fonction des éléments soulevés par la Commission des études avant son dépôt pour le conseil d'administration du 30 avril.

Proposition 2018-2019 – 200.03.02

Mme Katherine Blouin, appuyée par Louise Lessard, propose :

« Que la Commission des études donne un avis favorable au conseil d'administration sur le Règlement portant sur le cheminement scolaire et la réussite des étudiantes et des étudiants. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

200.03.03 Modifications au calendrier scolaire – Hiver 2019

Le comité du calendrier s'est repenché vers de nouvelles propositions à la suite de la demande de la Commission des études de la semaine dernière. Peu d'options étant possibles, un seul calendrier a été retenu par le comité. Ce calendrier repousse la fin des cours et la date limite de remise de notes d'une journée afin de ne reprendre officiellement que la journée de tempête. Il conserve également une semaine d'évaluation de cinq jours pouvant être utilisée au besoin par les enseignants. Deux permutations de journées sont ajoutées les 15 avril et 21 mai. L'épreuve locale de français a été maintenue au 9 mai.

On demande si les dispositions légales sont respectées dans ce calendrier. La règle qui n'est pas respectée est celle d'avoir 15 fois chacune des journées de la semaine, cette règle est cependant interne. La règle balisée par le RREC est d'avoir 82 jours consacrés aux cours et évaluations et celle-ci est respectée.

Les membres souhaitent rendre explicite le fait que la décision prise est exceptionnelle et modifier l'état de la question en conséquence. Ils tiennent également à spécifier qu'il ne s'agit pas d'une reconnaissance du droit de grève des étudiants, cela ne faisant pas partie du mandat. Il s'agit que la Commission des études n'ait pas voulu entraver la

portée de la mobilisation actuelle des étudiants, dans le contexte d'un éveil et d'une nouvelle prise en charge de l'association étudiante par ses membres.

Lorsque la direction des études enverra le calendrier scolaire au personnel enseignant, celui-ci sera accompagné d'un texte expliquant la position de la Commission des études. On leur rappellera qu'on leur fait confiance dans leur autonomie professionnelle et la possibilité de reprendre les activités pédagogiques dans la semaine d'évaluation. On demande également à ce que les modifications au calendrier soient bien indiquées dans l'envoi.

Les questions concernent le contexte de la décision prise par la Commission des études.

L'état de la question est modifié afin de mettre l'accent sur le caractère exceptionnel de la mesure prise. Un attendu est également retiré puisque celui-ci ne correspond plus à la situation.

Mme Lucia Lepage remercie le comité du calendrier. Comme celui-ci devra bientôt travailler sur le calendrier 2020-2021, elle demande à compléter le comité de deux étudiants et un personnel de soutien.

M. Nasr souligne la qualité des échanges concernant le calendrier et remercie le travail de la Commission des études.

L'avis de la Commission des études sera présenté dès demain au comité exécutif.

Proposition 2018-2019 – 200.03.03

M. Frédéric Lauzé, appuyé par Mme Louise Lessard, propose :

« Que la Commission des études recommande au Comité exécutif d'adopter la modification au calendrier scolaire pour la session Hiver 2019. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

200.04 DOSSIERS D'INFORMATION

200.04.01 Espace Zen à la bibliothèque

M. Éric St-Jean présente le contexte qui a mené à la mise en place du projet pilote à la bibliothèque. Celui-ci aide à mesurer l'intérêt des usagers et permettra d'alimenter le projet pour la future bibliothèque.

Mme Josiane Sauvé explique que ce projet réalisé en collaboration entre la vie étudiante et la bibliothèque a débuté par la demande d'un étudiant à la fondation pour un espace qui réduirait le stress et l'anxiété chez les étudiants. Le besoin avait aussi été identifié dans les résultats du sondage diffusé aux étudiants. Le but du projet est alors de favoriser la détente et de contrer la sédentarité ainsi que le stress et l'anxiété chez les étudiants.

Pour y arriver, deux types d'espace ont été créés : l'espace zen et l'espace actif. L'espace zen offre la possibilité aux usagers de s'installer sur des sièges confortables. L'espace actif offre la possibilité aux usagers d'utiliser des vélos bureaux et des sièges ergonomiques.

Le financement a été assuré par la fondation ainsi que par l'association des étudiantes et des étudiants.

Pour l'instant, l'espace zen se trouve à être très populaire auprès des usagers depuis l'ouverture au mois de mars. L'espace actif, disposé sur la partie haute de la bibliothèque, génère, quant à lui, beaucoup moins d'affluence et les usagers ne semblent pas connaître l'endroit.

Mme Audrey Carrière mentionne que, pour les prochaines étapes du projet, on vise une meilleure signalisation des espaces, une diffusion dans les réseaux sociaux et la mise en place de décorations. Les commentaires des usagers seront recueillis.

Mme Josiane Sauvé tient à remercier les personnes qui ont collaboré au projet.

Les questionnements des membres concernent l'insonorisation des espaces et le lien possible à faire avec le SAIDE. Des précisions sont également demandées concernant l'espace actif.

200.05 *QUESTIONS DIVERSES*

200.06 *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

Proposition 2018-2019 – 200.06

M. Ghyslain Filion, appuyé par M. Robin Dick, propose la levée de l'assemblée à 16 h 53.

Denis Paquin, secrétaire
Commission des études